



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 14/09/2021

**CONSEILLERS EN EXERCICE** : 27

**PRESENT(S)** : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Marie-Hélène AUBREE, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Géraldine TRONCA, Florence GOURMELEN, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT

**PROCURATION(S)** : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Jean Marie LANGE donne pouvoir à Ronan GUIBERT, Karine CHEVALIER donne pouvoir à Sylvie AGAESSE.

**ABSENT(S) NON REPRESENTE(S)** : Magali POISSON-VANNIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-François PLAIN

---

Avant l'ouverture de la séance du Conseil municipal, le Maire remercie l'ensemble des élus présents à cette nouvelle séance, excuse les élus absents, et vérifie le quorum.

L'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

M. le Maire propose de désigner Jean-François PLAIN pour assurer le secrétariat de séance. Jean-François PLAIN est désigné à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à Fabrice GAUBERT qui informe le Conseil Municipal de la dissociation de M. GAUBERT Fabrice, M. PLAIN Jean-François et Mme. BOUGAULT Martine du groupe de la minorité « GOVEN un Avenir ». Fabrice GAUBERT donne lecture à l'assemblée du courrier qu'il remet à M. le Maire : « *Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les adjoints, Mesdames Messieurs les conseillers. Nous GAUBERT Fabrice, PLAIN Jean-François et BOUGAULT Martine, informons l'ensemble du Conseil Municipal qu'à compter de ce jour, nous nous dissociions du groupe de la minorité GOVEN un avenir, pour désormais siéger libres, sans appartenance à un groupe. Les raisons de cette scission nous sont personnelles et ne seront pas dévoilées. Nous vous remercions d'en prendre note et de nous attribuer les mêmes droits que la minorité existante.* »

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du 30 août 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour

### INTERCOMMUNALITE

01. VHBC – Présentation du rapport d'activité 2020

### INFORMATION

Rapport des adjoints et des conseillers délégués

### FINANCES

02. Approbation du versement des amendes de police

03. Demande de subvention auprès du Pays (fonds Européen) pour le terrain multisports

04. Modification de la demande de subvention auprès du Département pour la réfection des églises et chapelles

### PETITE ENFANCE

05. Modification du règlement intérieur de l'Arbre en Couleurs

### POINTS POUR INFORMATION

Décisions prises par le Maire depuis la dernière séance du Conseil Municipal

**Présentation du rapport d'activités de l'année 2020 par M. Joël SIELLER, Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté.**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la communauté de communes a adressé aux communes-membres son rapport d'activité 2020, approuvé en séance du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (délibération n°2021.05.099).

L'année 2020 a été marquée par le contexte sanitaire qui a représenté un défi majeur pour l'établissement public de coopération intercommunale, comme pour les acteurs économiques, les associations, et tous les habitants du territoire.

Chiffres clés relatifs à Vallons de Haute Bretagne Communauté :

- 18 communes (suite à la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la commune nouvelle de Val d'Anast issue de la fusion de Maure de Bretagne et de Campel)
- 504 km<sup>2</sup>
- 45 000 habitants
- Démographie dynamique
- Population jeune : 37% de moins de 30 ans
- 6,8% de chômage
- 3000 entreprises dont 540 exploitations agricoles
- 15 parcs d'activités
- 2 centres socio-culturels
- 1 gare et 4 haltes SNCF
- 1 piscine de plein-air
- 3 communes lauréates du programme « Petites ville de demain »
- De nombreux services à la population...

Projet de territoire 2021-2026, voté au Conseil communautaire le 1<sup>er</sup> juillet 2021, autour de 3 grands axes :

- Développer l'économie et soutenir la création d'emplois
- Contribuer à la qualité de vie des habitants
- Affirmer l'identité et l'attractivité du territoire

Les grandes compétences de la Communauté de communes (VHBC)

- Développer l'économie et soutenir la création d'emplois :
  - Attirer les entreprises sur les 15 zones d'activités
  - Accompagner les habitants vers l'emploi (PAE, chantier d'insertion, We Ker, etc.)
  - Accompagner le développement du commerce et des activités touristiques
- Contribuer à la qualité de vie des habitants :
  - Centre social et culturel Chorus (multi-accueil, ALSH, médiathèque communautaire, etc.)
  - Services à la population : RIPAME, Service info jeunes (ex-PIJ), CLIC pour les seniors
  - Mobilité : transport à la demande Navétéo, haltes ferroviaires, aires de connexion intermodale, covoiturage avec Ehop, aide à l'achat de vélos à assistance électrique
  - Action sociale : soutien des associations à vocation sociale, programme local de l'habitat, logements d'urgence, aire d'accueil des gens du voyage
- L'environnement :
  - Service public d'assainissement non collectif (Spanc)
  - Actions de reconquête de la qualité des eaux, GEMAPI
  - Biodiversité : continuités écologiques, Breizh Bocage
  - Enjeux énergétiques
  - Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
  - Lutte contre le frelon asiatique

- L'attractivité du territoire :
  - Bretagne Très Haut Débit avec Mégalis Bretagne, 7 millions
  - Développement de la pratique sportive
  - Développement de l'offre culturelle

Rapport d'activité 2020 – voté par le Conseil communautaire le 1<sup>er</sup> juillet 2021

- Élections municipales et communautaires puis élection du nouvel exécutif le 9 juillet 2020
- Crise sanitaire : participation au fonds régional Covid-Résistance et adaptation des services (télétravail, cours à distance à Musicole), opérations commerciales de soutien aux commerces
- Vente de lots dans les zones d'activités
- Élargissement du RIPAME à tout le territoire
- Implantation de France services dans les trois bassins de vie
- Mise en place de la taxe de séjour
- Lancement d'une navette entre les bibliothèques

Au niveau des subventions, VHBC est de plus en plus centrale pour collecter les projets à financer par l'Etat (CRTE).

Plusieurs élus prennent la parole afin de questionner sur le coût de fonctionnement des services intercommunaux et sur la question de la mutualisation.

M. SIELLER a indiqué que la compétence assainissement collectif pourrait être transférée à VHBC aux alentours 2024-2025. La mutualisation de compétences ne signifie pas pour autant une baisse du coût global du service.

Le Président de VHBC indique qu'une mutualisation dans le domaine de l'informatique a été lancée, un 1<sup>er</sup> bilan va être fait. Les élus demandent également davantage de mutualisations, notamment dans le domaine des marchés / achats.

Conformément au Code Général des Collectivités, le rapport est présenté au Conseil Municipal.

Vu le CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

## ✓ **Information – rapport des adjoints**

Laurant KERIVEL, 7<sup>ème</sup> adjoint délégué aux associations :

- Remerciement des élus pour le forum des associations, le 4 septembre dernier.

Marie-Hélène AUBREE, 6<sup>ème</sup> adjointe déléguée à la communication :

- La commission est satisfaite de l'efficacité des outils de communication et de l'enthousiasme que les Govenais peuvent montrer vis-à-vis des réseaux sociaux.
- 14 octobre 2021, soirée Agents / Elus
- Budget participatif, prolongation de deux mois du délai de dépôt des dossiers avec une communication incitative.

Loïc HERVOIR, 5<sup>ème</sup> adjoint délégué à la culture :

- Remerciement des services municipaux, des élus ainsi que des personnes extérieures qui ont aidé au déroulement de la Journée du Patrimoine, le 18 septembre 2021.
- M. HERVOIR note l'intérêt des Govenais pour l'histoire de la commune. La Commission Culture veut créer un groupe de travail pour un projet de scénographie autour de témoignages d'habitants, des témoignages sonores évoquant des souvenirs, anecdotes sur la commune, etc.
- 11 novembre 2021, détachement du 2<sup>ème</sup> Régiment du Matériel.
- 28 novembre 2021, festival BD

Florence GOURMELEN, conseillère déléguée au travail de mémoire :

- Suite au centenaire de la Première Guerre Mondiale, en 2018, un partenariat avec le 2<sup>ème</sup> Régiment du Matériel a été établi. Pour approfondir ce partenariat, un projet de marche est prochainement prévu avec des militaires, associant la population govenaise.

Olivier TORTELIER, 3<sup>ème</sup> adjoint délégué à l'enfance :

- Un audit des temps d'accueil de l'enfant est lancé : la composition du groupe de travail est finalisée en séance.

Yannick TRINQUART, 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l'aménagement du territoire et du cadre de vie :

- La première tranche de l'éclairage public se met en place, quelques mats sont posés.
- Redémarrage des travaux du barreau routier, permettant de relancer le raccordement assainissement eaux usées pour la Lucinière 1.

Jean-François PLAIN, conseiller délégué à l'eau potable :

- M. PLAIN a constaté des coupures de câbles électriques à Jeux, cela étant peut-être la cause de coupures électriques.

Mickaël TANGUY, conseiller délégué au tiers-lieu et patrimoine :

- Une synthétisation des données récoltées lors des deux premiers ateliers participatifs va être faite afin de cibler un peu plus les attentes de la population quant à l'avenir de cet espace. Lors de ces ateliers participatifs, une belle énergie s'est dégagée, 15 participants au premier atelier, 35 au second. Des participants de tous âges.

**Finances**

**2021.09.002 AMENDES DE POLICE (Dotation 2021 – Programme 2020)**

La répartition des amendes de police est régie par les articles R 2234-10-11 et 12 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT). Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé entre les groupements de communes de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences précitées (en matière de voies communales, de transport en commun et de parcs de stationnement) et les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements (article R 2334-10). La répartition est établie proportionnellement au nombre de contraventions établies par la police de la circulation sur les territoires respectifs.

Cette répartition est faite par le Conseil départemental qui arrête la liste des bénéficiaires, et le montant des attributions à leur verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser (article R 2334-11).

Au cours de sa réunion du 23/07/2021, la commission permanente du Conseil Départemental a alloué à la commune de Goven une somme d'un montant total de 8 031,00 €, relative aux opérations suivantes :

- Aménagement de sécurité sur voirie : subvention de 5 231,00 € (montant total de l'opération 20 921,45,00 € HT) accordée pour l'acquisition d'un radar pédagogique, l'aménagement d'un îlot rue du Stade, la réalisation d'un plateau
- Aménagements piétons protégés : subvention de 2 800,00 € (montant total de l'opération 11 200,00 € HT) accordée pour l'aménagement d'un cheminement le long des voies de circulation du nouveau barreau

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces financements conditionnés à l'engagement d'effectuer les travaux subventionnés dans les plus brefs délais.

Vu le CGCT, notamment les articles R 2234-10-11 et R 2234-10-12,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'octroi à la Commune de Goven d'une subvention d'un montant total de 8 031,00 € relative aux opérations précitées, dans le cadre du produit des amendes de police ;
- S'ENGAGE à faire exécuter les travaux subventionnés dans les plus brefs délais ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

**Finances 2021.09.003 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS (FONDS EUROPEEN)  
POUR LE TERRAIN MULTISPORTS**

Mme BERTHO, Adjointe aux Finances, explique que la Commune de Goven a sollicité un soutien de l'Union Européenne au titre du programme LEADER, dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020 du Pays des Vallons de Vilaine, pour le projet de « *Création d'un terrain multisports* ».

Suite à l'audition devant le Comité de Programmation Leader du Pays des Vallons de Vilaine du 31 mai 2021, le projet a reçu un avis d'opportunité favorable pour une subvention de **30 000€**.

La prochaine étape est la constitution d'un dossier complet auprès du Pays, pour transmission à la Région en vue de son instruction réglementaire. Le projet repassera ensuite devant le comité pour programmation définitive.

La mission contractualisation Europe-Région du Pays demande une délibération de l'organe délibérant qui approuve le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel, autorise le représentant légal à solliciter la subvention, et qui comporte l'indication d'une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

Mme BERTHO présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES	HT	RECETTES	€
Terrassement d'un plateau pour équipement sportif	28 400,00 €	DETR - ETAT	11 846,90 €
		DSIL - ETAT	11 850,00 €
Structure terrain multisports	37 259,18 €	Fonds LEADER	30 000,00 €
		Autofinancement	11 962,28 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 659,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 659,18 €</b>

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Vu l'avis d'opportunité favorable du Comité de Programmation Leader du Pays des Vallons de Vilaine du 31/05/ 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet « Création d'un terrain multisports », pour un budget prévisionnel de 65.659,18 € HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous présenté,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention d'un montant de 30 000 € auprès du Pays des Vallons de Vilaine dans le cadre du fonds Européen LEADER,
- S'ENGAGE à ce que l'autofinancement prenne systématiquement en charge la potentielle défaillance des financements externes prévus,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférant à cette décision.

**Finances 2021.09.004 MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT  
POUR LA REFECTION DE L'EGLISE ET DES CHAPELLES**

M. Yannick TRINQUART, Adjoint à l'Aménagement et au cadre de vie, rappelle à l'assemblée la délibération n°2021.06.005 du 14 juin 2021, par laquelle le Conseil municipal a décidé de solliciter auprès du Département une subvention au titre du FST 2021, pour un montant estimatif de travaux de 43 500,00 € (coût estimatif), pour la rénovation de l'église et des chapelles de Goven.

Pour information, les opérations éligibles au Fonds de Solidarité Territoriale (FST) 2021 ont été définies par l'Assemblée Départementale lors de sa session de février 2021, et concernent pour Goven les études préalables, ainsi que les églises et les chapelles. Le bénéficiaire s'engage à ouvrir l'édifice au public. Une convention entre le Département, la Commune, et le curé affectataire, est obligatoirement établie.

Les modalités financières sont les suivantes :

- Autofinancement des bénéficiaires : 20 % minimum du projet
- Taux de subvention : 20 % modulé
- Plancher de subvention : 3 000 € pour les travaux sur les édifices
- Plancher de subvention : 500 € pour le patrimoine mobilier
- Plafond de subvention : 100 000 €

Pour Goven, le taux de subvention modulé s'élève à 28,40 %

Les dépenses éligibles prises en compte sont :

- Pour les édifices : étude sanitaire préalable à la restauration, travaux de couverture, charpente, maçonnerie, vitraux, peintures murales, aménagements intérieurs, honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de mission d'économie de la construction, les honoraires d'OPC, de mission de contrôle technique, de SPS, les études préalables des sols et des structures.
- Pour le patrimoine mobilier : étude préalable, restauration, mise en valeur, sécurisation.

Sont exclues de l'assiette des dépenses éligibles :

- Les travaux courants (électricité, paratonnerre, chauffage,...) dans le cadre d'opérations d'entretien ou de simple mise aux normes
- Les travaux en régie (y compris les matériaux)
- L'acquisition de terrain
- L'acquisition de matériel, de mobilier
- Les frais de voirie et réseaux divers
- Les assurances dommages ouvrages, les frais d'impression de dossiers de consultation

Lors de la séance du 14 juin, le programme de travaux à réaliser pour la Commune présenté concernait la restauration de vitraux (chapelle de la Levrais, chapelle de l'ancien hospice, de l'église St Martin et St Goulven), ainsi que la rénovation des portes de l'église St Martin, St Goulven, et de la Chapelle de l'Hermitage, pour un montant estimatif total de 43 500 € HT. Le Conseil municipal avait donc décidé de solliciter auprès du Département une subvention au titre du FST 2021 correspondant à ce montant.

Le plan de financement prévisionnel a été affiné en fonction de travaux complémentaires (fixation des cloches, abat-sons, pour l'église St Martin, couverture pour la petite chapelle du Passage de la Levrais), pour un montant total estimatif de 59 217,57 € HT. Il est présenté à l'assemblée comme suit :

<b>Dépenses HT</b>	
<b>Eglise Saint-Martin</b>	
Porte principale	28 143,25 €
Vitrage du clocher	816,00 €
Fixation des cloches	2 953,13 €
Abat-sons	13 330,56 €
<b>Petite chapelle du Passage de la Levrais (ancienne chapelle mortuaire)</b>	
Vitraux	2 697,00 €
Couverture	5 604,80 €
<b>Grande chapelle (Chapelle de l'Ancien Hospice)</b>	
Vitraux	4 805,00 €
<b>Chapelle de l'Hermitage</b>	
Porte	867,83 €
<b>Total HT</b>	<b>59 217,57 €</b>

Les dossiers devant être déposés avant le 30/11/2021, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification du plan de financement présenté ci-dessus, et de solliciter du Département une subvention d'un montant de 59 217,57 €.

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme de travaux et DECIDE de solliciter auprès du Département une subvention au titre du FST 2021, correspondant à un montant estimatif de travaux de 59 217,57 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

**Petite enfance**  
**2021.09.005 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ARBRE EN COULEURS**

Madame Sylvie AGAËSSE, conseillère déléguée à la Petite enfance, rappelle que le règlement de fonctionnement de l'Arbre en Couleurs a été modifié en date du 10 juillet 2020 (délibération n°2020.07.009) en fonction de l'évolution de la réglementation.

La commission « Affaires sociales, Petite enfance », réunie le mercredi 8 septembre 2021, propose d'apporter plusieurs modifications relatives au fonctionnement de la structure. Le document modifié a été communiqué aux conseillers. Il comporte notamment un rappel de la participation financière des partenaires, des précisions sur les critères d'attribution et sur l'accueil des enfants porteurs de handicap, ainsi que sur le mode de calcul des tarifs et sur la facturation.

Ce document présente l'organisation et le fonctionnement général du multi-accueil, et sera communiqué aux familles. Il comporte aussi des chapitres obligatoires selon la réglementation du Département et de la CAF.

Le projet de règlement de fonctionnement de l'Arbre en Couleurs modifié est présenté à l'assemblée.

Vu le CGCT,

Vu l'avis de la commission « Affaires sociales, Petite enfance » du 08/09/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement de fonctionnement de l'Arbre en Couleurs modifié tel que présenté en annexe,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

✓ **Points pour information**

- Le groupe de bénévoles « Prends ta binette » qui aide à l'entretien du cimetière, souhaiterait trouver d'autres membres afin de remplacer les plus anciens qui souhaiteraient arrêter. Certains conseillers ont émis l'idée de créer une association pour officialiser ce groupe de bénévoles. Géraldine TRONCA propose également de développer ce type d'action sur l'ensemble du bourg et non pas seulement au cimetière.
- Le 13/08/2021, une réunion a eu lieu avec les 4 médecins généralistes, qui ont adressé, depuis, leurs engagements pour entrer dans la maison de santé au 01/03/2022.
- La braderie du livre qui s'est déroulée le 18/09/2021 a très bien fonctionné.

✓ **Décisions prises par le Maire depuis la dernière séance du Conseil Municipal**

DATE	OBJET
16.08.2021	Création d'une régie d'avances pour le règlement de petits achats de la Commune par carte bancaire, paiements en ligne et dans les commerces.
16.08.2021	Création d'une régie d'avances pour le règlement de petits achats du service Petite Enfance par carte bancaire
16.08.2021	DIA ZV 317 – 18 Rue des Grands Landiers 3480 m <sup>2</sup> bâti (terrain de l'immeuble de Keravis)
24.08.2021	Concession 810
26.08.2021	Concession 811
01.09.2021	Marché de travaux - Terrain multisports - mobilier
01.09.2021	Marché de travaux - Terrassement terrain multisports
01.09.2021	Marché de travaux de réfection de la chaufferie du groupe scolaire et de l'ALSH
01.09.2021	Marché de travaux de réfection de la cour de l'école maternelle
14.09.2021	DIA ZV 452 – 27 Rue du Plessix 414 m <sup>2</sup> bâti

La séance est levée à 21h28.